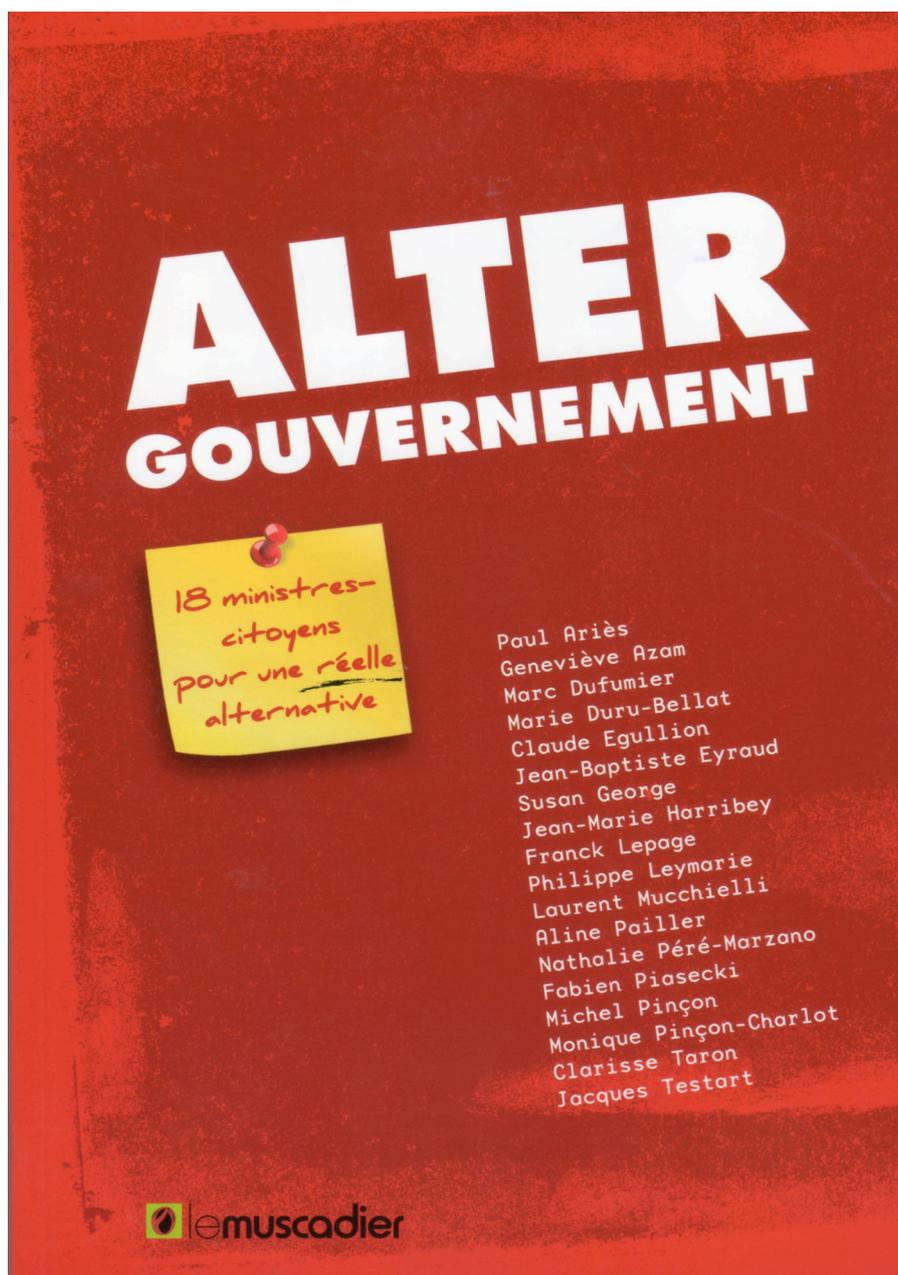


Travail, économie et finance : cinq ans pour bifurquer
Les sept chantiers de la transition

Jean-Marie Harribey

Dans *Altergouvernement, 18 ministres-citoyens pour une réelle alternative*,
Paris, Le Muscadier, 2012, p. 87-102

Sous le titre « Ministère de l'économie, du travail et des finances »



La France, l'Europe et le monde sont atteints par une crise majeure dont les racines plongent dans les transformations du capitalisme amorcées voici près de quarante ans. À cette époque-là, la crise était déjà là, mais elle fut attribuée trop hâtivement et trop sommairement à la seule augmentation du prix du pétrole, alors qu'elle était fondamentalement due à la difficulté d'assurer une rentabilité des capitaux toujours plus grande. Toutefois, le système surmonta temporairement cette défaillance en libérant la circulation des capitaux et en imposant une dévalorisation générale de la condition salariale pour assurer une meilleure rémunération des propriétaires du capital : « la valeur pour l'actionnaire » résumait ce durcissement des conditions de production et de réalisation de la valeur et des conditions d'emploi. Les États et les institutions internationales furent alors les agents de ces transformations, en déréglementant, privatisant, marchandisant et réduisant le périmètre des services publics et de la protection sociale. Ainsi fut ouverte l'ère du néolibéralisme, censé donner au capitalisme devenu mondial un nouvel essor durable.

Las ! L'illusion ne dura que trois décennies. Le néolibéralisme, synonyme de la financiarisation exacerbée de l'économie mondiale, a conduit tout droit à l'éclatement d'une crise inédite par son ampleur en 2007. Inédite parce que l'interconnexion des systèmes financiers, productifs et commerciaux a vu cette crise atteindre d'emblée une dimension mondiale. Inédite aussi parce que, aux aspects traditionnels de spéculation et de panique financières, de récession économique et de montée du chômage et de la pauvreté, se sont ajoutés les faits aujourd'hui incontournables de l'épuisement de la planète et du réchauffement climatique. Crise du capitalisme productiviste et crise écologique sont donc les deux faces d'une même réalité.

La réorientation profonde à opérer est à la mesure des dégâts de toute nature engendrés par l'ordre néolibéral et les diktats financiers. Cette réorientation concerne l'ensemble des choix qui structurent un mode de développement, et qui vont du travail et de l'emploi à la répartition des revenus, à la fiscalité, à la protection sociale, à la monnaie et à la finance, aux investissements d'avenir, à la reconversion écologique de l'économie et aux relations économiques avec l'extérieur.

La première marque d'un gouvernement résolu à enclencher une bifurcation radicale par rapport aux politiques néolibérales sera de s'attaquer à la question du travail et de l'emploi, et cela pour deux raisons. D'abord parce que la dévalorisation du travail a été la cause première de l'impasse du modèle néolibéral, et ensuite parce que les tenants de ce modèle tentent aujourd'hui de reporter la facture de cette crise sur le dos des dizaines de millions de citoyens qu'elle a fragilisés ou précarisés. Au-delà de l'économie, le changement de cap représente un enjeu politique et symbolique fort en face des campagnes médiatiques pour faire accepter l'austérité, prétendument nécessaire afin d'éponger les dettes souveraines dont la véritable origine est occultée.

La dégradation du travail a pris trois formes conjuguées dans la plupart des pays développés, et la France n'a pas fait exception. La première est un décrochage brutal entre l'évolution de la productivité du travail et celle des salaires, qui est intervenu en France entre 1982 et 1989. La conséquence directe fut la détérioration de la part salariale dans la valeur ajoutée : le rapport Cotis de l'Insee l'a chiffrée à 5 points de valeur ajoutée brute des sociétés non financières par rapport à 1973 et près du double par rapport à 1982¹. C'est la décennie où le chômage s'envola et où la précarité commença à s'installer. Même si les choses se stabilisèrent globalement ensuite, les niveaux atteints alors (très bas pour la part salariale et très haut pour le chômage) ne seront ensuite jamais vraiment modifiés sauf pendant la courte

¹ Insee, Rapport de Jean-Philippe Cotis, « Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France », 2009, http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/dossiers_web/partage_VA/rapport_partage_VA.pdf.

période de 1997 à 2001. Il s'ensuivit une aggravation des inégalités de revenu et des niveaux de vie, confirmée par toutes les études², pendant que la concentration de la richesse se renforça, facilitée par la défiscalisation des hauts revenus et des patrimoines.

Le deuxième aspect de la dégradation du travail concerne les conditions d'emploi des salariés et la tendance générale à l'intensification du travail. L'organisation du travail et les relations sociales furent chamboulées afin de substituer la précarité à la stabilité de l'emploi, l'insécurité à la protection et l'individualisation de la relation salarié/employeur aux conventions collectives. Ainsi, les contrats à durée déterminée et précaires firent reculer les contrats à durée indéterminée, tandis que le code du travail était soit contourné, soit tout simplement amputé³.

Le troisième aspect de la dégradation du travail concerne la protection sociale dont les fondements avaient été établis au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Prenant prétexte d'une évolution démographique que ne serait pas en mesure de prendre en compte le système de retraite par répartition, plusieurs réformes, en 1993, 2003, 2007 et 2010, ont été menées en France, qui toutes ont visé à réduire le niveau des pensions collectives, en rallongeant la durée de cotisation et en reculant l'âge légal de la retraite à taux plein, avec en filigrane la volonté de faire le lit de la retraite par capitalisation promue par les fonds de pension et les compagnies d'assurances. La même orientation a prévalu dans le domaine de l'assurance maladie, en restreignant peu à peu le domaine pris en charge par la Sécurité sociale. Menées au nom des prétendus équilibres financiers, ces réformes ont toujours ignoré la très forte réduction de la part de richesse dévolue au travail par rapport au capital et la possibilité d'accompagner l'augmentation des besoins sociaux par une hausse progressive des cotisations sociales. Ainsi, la quasi-totalité des réformes adoptées ont correspondu aux attentes exprimées par le Medef en 2004 dans ses « 44 propositions pour moderniser le code du travail »⁴.

La descente aux enfers sur le plan social ne pouvait pas être sans conséquences sur l'économie elle-même. En rompant le parallélisme entre la richesse produite et les salaires, la surproduction de la plupart des industries devint chronique, et le crédit pour l'éponger ne pouvait se développer infiniment, ainsi que l'a montré avec le plus de force la crise des *subprimes* aux États-Unis. Et, dans un contexte où la financiarisation de l'économie mondiale a canalisé les gigantesques profits nés de la concentration de la richesse produite entre les mains des classes riches, la déréglementation générale a engendré une prolifération de mécanismes spéculatifs porteurs de catastrophes : titrisation, produits dérivés, marchés de gré à gré, effet de levier, etc. Pour colmater les brèches ouvertes par la crise financière et sauver un système bancaire menacé, les États, soit directement, soit par le biais des banques centrales, ont endossé les dettes privées, déclenchant ainsi une crise dite des dettes publiques, mais qui en réalité est une crise où le mistigri capitaliste a été transmis à la collectivité.

La monnaie est un bien collectif, sans lequel ni les échanges privés ni la socialisation d'une partie de la richesse ne seraient possibles. C'est dire si elle est un élément fondamental de la cohésion sociale. Or les politiques néolibérales ont visé à déposséder la société et les pouvoirs publics du contrôle de la monnaie remis entre les mains des banques centrales et des banques ordinaires ainsi que de la maîtrise de la politique monétaire. La création monétaire a donc été mise au service quasi exclusif de la restructuration permanente du capital et de la spéculation.

² Philippe Lombardo, Éric Seguin, Magda Tomasini, « Les niveaux de vie en 2009 », *Insee-Première*, n° 1365, août 2011, <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1365/ip1365.pdf>.

³ Martine Billard, *Le Medef l'a imaginé, Sarkozy l'a fait, 10 ans de casse du code du travail*, Bruno Leprince, 2011.

⁴ Medef, « Moderniser le code du travail, Les 44 propositions du Medef », 4 mars 2004, http://archive.medef.com/medias/upload/61469_FICHER.pdf.

Aussi, un véritable changement de cap politique doit s'appuyer sur la reconstitution d'un tissu social peu à peu détruit par le capitalisme financier et sur la reconstruction d'un système économique et financier contrôlé par la collectivité. Sur une mandature de cinq ans, voici les principes sur lesquels la bifurcation vers une société solidaire et écologique peut être amorcée.

Premier chantier : le travail et les revenus

Il faudra commencer par demander au Parlement d'abroger la totalité des lois, ordonnances et décrets ayant au cours des dernières années porté atteinte aux droits des travailleurs et ayant au contraire satisfait aux exigences du Medef :

- abrogation de la loi du 29 août 2002 « portant création d'un dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprises » qui avait inauguré les « contrats jeunes » à la place des « emplois jeunes » ; de la loi du 18 janvier 2005 « pour la programmation de la cohésion sociale » abaissant l'âge d'entrée en apprentissage de 16 à 14 ans et autorisant le travail de nuit à partir de 15 ans ;
- abrogation de la loi du 2 avril 2005 « en faveur des PME » ; de la loi du 31 mars 2005 « portant réforme de l'organisation du temps de travail dans l'entreprise » ; de la loi du 11 juillet 2005 « portant transposition de directives communautaires et modifiant le code du travail en matière d'aménagement du temps de travail dans le secteur des transports » ; de la loi du 21 août 2007 « en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat » dite loi Tepas ; de la loi du 21 janvier 2008 « portant ratification de la partie législative annexée à l'ordonnance de recodification du code du travail » ; de la loi du 8 février 2008 « pour le pouvoir d'achat » ; de la loi du 25 juin 2008 « portant modernisation du marché du travail » ; de la loi du 4 août 2008 « modernisation de l'économie » ; de la loi du 20 août 2008 « portant rénovation de la démocratie sociale et du temps de travail » ; de la loi du 10 août 2009 « réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires » ; de la loi du 15 octobre 2010 « complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale issues de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 » ; de la loi du 17 mai 2011 « de simplification et d'amélioration de la qualité du droit » ; toutes ces lois ayant codifié la précarisation de l'emploi et du travail, introduit la rupture *conventionnelle* dite à l'amiable du contrat de travail, organisé l'allongement du temps de travail, transféré la charge des cotisations sociales des employeurs vers la collectivité, réduit la place de la médecine du travail, promu le statut d'auto-entrepreneur, ou modifié les règles de la représentativité syndicale ;
- abrogation de la loi du 30 décembre 2006 « pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié » ; de la loi du 27 octobre 2010 « portant réforme des retraites » ; de toutes les dispositions sur cette question adoptées antérieurement en 1993, 2003 et 2007 ;
- abrogation de la loi du 30 juin 2004 « relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées » organisant la « journée de solidarité ».
- abrogation de la loi du 5 mai 2004 « relative à la formation professionnelle tout au long de la vie sociale » ; de la loi du 31 janvier 2007 « de modernisation du dialogue social ».

De manière générale, il faudra abroger toutes les dispositions contraires aux conventions de l'Organisation internationale du travail et aux directives européennes qui limitent la durée du travail.

Il faudra également soumettre par voie référendaire deux modifications de la Constitution visant à établir un *principe de juste répartition* de la richesse en conformité avec celui de l'égalité de tous les citoyens et avec celui affirmant que la contribution à l'impôt doit être proportionnée aux capacités de chacun. Ce nouveau *principe de juste répartition* établira que toute variation de la richesse produite et des ressources de la société doit donner lieu à une affectation égale entre tous ses membres, après décision démocratique portant sur les besoins collectifs à satisfaire et les investissements collectifs à mettre en œuvre.

Enfin, en conformité avec le nouveau principe constitutionnel adopté, il pourra être soumis au Parlement un ensemble de lois instaurant :

- la primauté de la loi générale sur les conventions de branches adoptées par les partenaires sociaux, elles-mêmes primant sur les accords d'entreprises, en application du *principe de faveur* instaurant une hiérarchie des normes collectives garantissant la meilleure situation sociale possible ;
- la délibération annuelle d'un salaire minimum et d'un revenu maximum acceptable, ce dernier fixé après délibération démocratique définissant l'écart socialement tolérable qui pourrait être de l'ordre de 1 à 10 ; le SMIC net mensuel sera porté à 1500 euros entre 2012 et 2017 ; les stock-options seront interdites ;
- le versement d'un revenu garanti à tout adulte privé d'emploi ;
- le rétablissement du contrat de travail à durée indéterminée avec toutes les protections qui lui sont attachées, le contrat à durée déterminée ne pouvant être qu'à caractère exceptionnel et de toute façon fortement encadré ;
- la redéfinition du temps de travail excluant tout abus en termes d'annualisation, de forfait-jours, d'heures supplémentaires, de monétisation des comptes épargne-temps ; une procédure sera mise en place pour examiner périodiquement la poursuite du mouvement séculaire de baisse du temps de travail (à court terme, 32 heures hebdomadaires ou congés supplémentaires à l'année ou sur l'ensemble de la vie active) dans le cadre d'une réflexion générale sur la répartition et l'utilisation des temps sociaux ;
- l'élargissement des droits des travailleurs dans les conseils d'administration des entreprises .

L'ensemble de ces mesures seront intégrées dans un code du travail refondé.

Deuxième chantier : la fiscalité

Il faudra entreprendre la mise à plat de la fiscalité nationale.

D'abord mettre en place une réforme fiscale en profondeur portant sur l'impôt sur le revenu et l'impôt sur le patrimoine, fondée sur le principe de l'égalité de l'impôt sur les revenus du travail et du capital, et sur le principe de la progressivité. La fixation du taux marginal supérieur tiendra compte du niveau du revenu maximum adopté précédemment. Au-delà d'un revenu imposable qui dépassera le revenu maximum acceptable, le taux marginal sera de 100 %. Cette réforme fiscale va en outre définir une assiette des impôts directs la plus large possible. Une éventuelle fusion de l'actuel impôt sur le revenu et de l'actuelle CSG ne pourra être envisagée qu'en accord avec les principes ci-dessus et qu'en préaffectant les ressources

destinées d'un côté au budget de l'État et de l'autre à la Sécurité sociale. Le relèvement de l'impôt sur les sociétés sera préparé en collaboration avec les partenaires européens.

Ensuite, une TVA à taux différenciés selon le type de biens et de services va être mise en œuvre en fonction des besoins prioritaires de la population, de la qualité des produits et des impératifs écologiques définis par ailleurs.

Concernant la fiscalité locale, au vu des difficultés rencontrées consécutivement à la décentralisation et à l'attribution de nouvelles tâches aux collectivités locales, une loi de rééquilibrage des recettes et des charges entre les différents niveaux administratifs (État, régions, départements, groupements de communes et communes) va être mise en chantier très rapidement, en concertation avec toutes les parties concernées.

Il faudra supprimer toutes les niches fiscales – sous réserve d'un réexamen complet des aides et exemptions qui s'avèreraient nécessaires. En particulier, les dispositifs dérogatoires comme ceux concernant les PEA, l'assurance-vie, les plus-values, ou les niches dont profitent les sociétés, comme la niche Copé.

L'objectif est de récupérer 50 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires par an dès l'année 2012 et 100 milliards ensuite en année pleine, indépendamment de la progression des recettes fiscales liée au développement de l'économie.

Enfin, la France devra proposer à ses partenaires européens la mise en place d'un budget et donc d'une fiscalité à la hauteur des enjeux de solidarité entre les peuples aux niveaux de développement encore inégaux, des enjeux de contrôle et de régulation de la finance et des enjeux écologiques mondiaux.

Les propositions vont porter sur :

- une taxe sur toutes les transactions financières, impliquant les pays membres de la zone euro dans leurs relations entre eux, avec les pays de l'Union européenne non-membres de la zone euro et avec tous les autres pays ;
- une coordination en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, le secret bancaire et les paradis fiscaux, avec des procédures de retrait du statut bancaire aux banques contrevenantes ;
- la définition d'un « serpent fiscal européen » fixant les bornes inférieures et supérieures de l'imposition des revenus, des patrimoines ainsi que des profits des sociétés ;
- la mise en place d'un audit sur toutes les dettes publiques, afin de définir la part qu'il sera légitime d'honorer et la part qui, provenant soit de la défiscalisation, soit de la fraude fiscale, soit du sauvetage des spéculateurs, apparaît aujourd'hui comme illégitime.

Troisième chantier : la protection sociale

Le gouvernement devra initier dès les premières semaines un débat dans la société sur les finalités d'une protection sociale et les moyens de les atteindre. Il ouvrira ensuite une négociation avec les syndicats et soumettra des propositions qui respecteront :

- le principe constitutionnel de répartition évoqué précédemment ;
- l'égalité des prélèvements sociaux sur les différents revenus, notamment par la soumission des profits à cotisations sociales ; la suppression des exonérations de cotisations sociales, sauf exceptions et avec contrepartie en termes d'emplois et de conditions d'emploi ;
- le retour de l'âge légal de la retraite à 60 ans et la durée de cotisation réduite à 40 ans avec prise en compte des années d'apprentissage, d'études et de chômage ; la

fixation d'un taux de remplacement moyen de 75 %, moindre pour les hauts revenus et pouvant aller jusqu'à 100 % pour les faibles revenus, aucune retraite ne devant être inférieure au SMIC ; des mesures de compensation de la pénibilité du travail, de la précarité, ainsi que des discriminations et des inégalités dont ont été victimes certaines catégories comme les jeunes ou les femmes ;

- le principe du service public rendu dans les hôpitaux auxquels on cessera d'imposer des normes de rentabilité ;
- la réaffirmation du droit à la santé pour tous, sans discrimination aucune ; le rétablissement de l'accès gratuit aux soins, financé par une progression régulière des cotisations au fur et à mesure des besoins, et le dé plafonnement des cotisations ; la protection sociale ayant subi un dénigrement systématique depuis le début de l'époque néolibérale, une campagne d'information sera lancée pour montrer l'utilité pour les individus, la société et même l'économie d'un système de santé efficace et accessible à tous, et tordre ainsi le cou au discours selon lequel les entreprises ne doivent pas payer pour la santé de leurs travailleurs.

Quatrième chantier : la monnaie et la finance

Afin de retrouver l'usage collectif de la monnaie et de subordonner la finance aux choix de la société, il conviendra de proposer au Parlement ainsi qu'aux partenaires européens :

- la socialisation définitive de l'ensemble du système bancaire, sans indemnisation des actionnaires, sauf les petits porteurs individuels en deçà d'un certain seuil de portefeuille ; cette socialisation pourra prendre d'autres formes que celle étatique et plus locales ;
- la séparation des banques de dépôts et des banques d'affaires, et la réduction du nombre de licences accordées à ces dernières ;
- l'interdiction des structures et des mécanismes de spéculation : titrisation, produits dérivés, marchés de gré à gré, effet de levier, etc. ; le contrôle de la Bourse sera renforcé pour limiter son champ d'action à la liquidité des titres représentatifs d'actifs réels ;
- l'obligation pour les banques de faire le métier de banque de base : collecte des dépôts en offrant des produits d'épargne simple et peu rémunérés, et politique de prêt tournée vers l'utilité ;
- l'obligation pour toutes les transactions de se dérouler sur des marchés contrôlés ;
- la présence dans les directoires des banques de représentants des usagers, des collectivités locales et des salariés ;
- la pratique de taux d'intérêt différenciés selon le degré d'utilité sociale et écologique des projets d'investissement des entreprises ;
- la promotion de banques de proximité susceptibles de répondre aux besoins locaux et d'être mieux contrôlées démocratiquement ;
- la soumission régulière des orientations de la Banque centrale européenne (BCE) aux décisions et au contrôle du Parlement européen ; les objectifs de politique économique, sociale et environnementale doivent être la feuille de route de la BCE en lieu et place de la lutte exclusive contre l'inflation et du laxisme monétaire vis-à-vis des institutions financières spéculatives ;
- la possibilité pour la BCE de financer monétairement à taux réduit, voire nul, les déficits des États dus à des investissements publics d'avenir et non consécutifs à des largesses fiscales accordées aux riches ou aux sociétés ;

- la limitation des euro-obligations, qui ne pourront désormais être émis que s'ils sont souscrits directement par la BCE et non pas placés sur les marchés financiers ;
- la fixation des taux de change qui doit être enlevée aux marchés, et à titre transitoire, des marges de fluctuations tolérées qui doivent être fixées ;
- les agences de notation seront placées sous tutelle et feront l'objet d'une surveillance étroite pour éviter les conflits d'intérêt.

Cinquième chantier : les investissements et la politique de développement

Tous les projets d'investissements publics vont désormais devoir satisfaire à des critères d'efficacité économique, d'utilité sociale et de soutenabilité écologique. À ce titre, tous les ministères devront intégrer simultanément ces exigences, et ne plus abandonner le social aux ministres du travail ou de la santé et l'écologie au ministre de l'environnement.

Une nouvelle politique industrielle sera impulsée autour de l'innovation et du développement des économies d'énergie, notamment dans le bâtiment, le logement et les transports. La priorité sera donnée au développement des énergies renouvelables pendant que sera conduit le programme de transition pour mettre fin progressivement à l'industrie nucléaire.

Les services publics seront réhabilités et modernisés, en particulier :

- l'éducation nationale sera une priorité : un programme de création de 100 000 postes sur l'espace d'une mandature sera mis en place, accompagné d'une refonte totale de la formation des enseignants et de tout le personnel éducatif ;
- le réseau ferré restera du domaine public et à gestion publique ; les investissements ne seront pas réservés aux grandes lignes mais au contraire répartis de façon à améliorer les dessertes régionales et locales ;
- le secteur de l'énergie sera déprivatisé et ses programmes d'investissements seront rigoureusement contrôlés pour assurer la reconversion énergétique ;
- un service public du logement sera créé, qui veillera notamment au respect de la loi sur les logements sociaux dans les communes.

En matière agricole, trois actions de long terme vont être entreprises :

- pour faciliter l'accès à la terre ;
- pour développer l'agriculture paysanne et l'agriculture biologique ;
- pour réorienter les aides en fonction du respect des critères sociaux et écologiques et de la qualité de la production.

La reconversion de l'appareil productif implique qu'une planification démocratique des grands choix d'avenir soit restaurée. Elle va de pair elle-même avec le maintien dans le cadre de la propriété publique (nationale ou locale) des unités productives des services essentiels tels que l'eau, l'énergie, les infrastructures et les transports collectifs.

Sixième chantier : la recherche et les indicateurs de progrès

Trop longtemps abandonnée aux laboratoires de recherche privés des grandes entreprises, notamment dans les domaines sensibles que sont les recherches en matière de biologie ou de pharmacie, la recherche publique doit retrouver des moyens humains, techniques et financiers à la hauteur des enjeux du XXI^e siècle. Aussi, dans chaque loi de finances annuelle, le budget alloué à la recherche connaîtra une progression au moins égale à celle du budget global.

Pour faciliter la reconversion de l'économie vers des formes de développement soutenable socialement et écologiquement, il est nécessaire de construire de nouveaux indicateurs reflétant une production de qualité et de mieux utiliser les indicateurs mesurant la répartition des revenus, l'accès à la santé, l'éducation, la culture ou bien le respect de l'environnement. Dès lors, toute publication de progrès strictement économique, notamment à travers le PIB, sera accompagnée d'indicateurs plus qualitatifs, concernant la qualité du travail et de l'emploi, la réduction des inégalités en tous domaines, l'état de santé de la population, l'accès à l'éducation et à la culture, la préservation de la biodiversité et de l'environnement en général, etc., car la richesse d'une société ne s'évalue pas seulement avec des critères monétaires.

Septième chantier : les relations extérieures

Au cours des quatre dernières décennies, les relations internationales n'ont été conçues que sur la base des dogmes du libre-échange intégral, de la concurrence féroce et de la captation par les plus riches des ressources des plus pauvres, en particulier les matières premières, la terre et l'eau. Cet ordre a été baptisé « mondialisation » qui, au lieu d'être bénéfique à tous, fut mortifère pour beaucoup. Un programme de transition sociale et écologique en France et en Europe doit être bâti sur un type de relations au reste du monde qui soit coopératif.

Dans ce but, toutes les relations avec le reste du monde seront organisées pour conclure des accords et partenariats respectant les choix de tous, de telle sorte que :

- Les pays du Sud puissent avoir une souveraineté alimentaire, notamment en disposant de leurs terres, trop souvent convoitées par les firmes multinationales ou accaparées par des grands propriétaires.
- Sous l'égide de l'ONU, soient distingués des groupes de pays (par exemple, riches, moyens, émergents, très pauvres) dont les échanges seraient encadrés par des sortes d'écluses : le pays très pauvre peut exporter librement ses produits vers tous les autres, l'émergent vers les moyens et riches mais avec des conditions vers le pauvre, et ainsi de suite. Pour y parvenir, l'Organisation mondiale du commerce doit être radicalement réformée, ses traités actuels dénoncés, et elle sera placée sous l'autorité de l'ONU. Les échanges équitables doivent remplacer les échanges inégaux.
- Toutes les institutions multilatérales (Fonds monétaire international, Banque mondiale...) soient replacées sous l'autorité de l'ONU.

Ainsi, tout ce qui a été nommé jusqu'ici « mondialisation » sera déconstruit pour construire une autre mondialisation qui constituera progressivement une autorité politique tendancielle mondiale pour assurer une régulation de plus en plus profonde. À la mondialisation du capitalisme, c'est-à-dire des systèmes productifs, financiers et commerciaux, se substituera une universalisation des valeurs humaines et de la résolution politique des contradictions, des tensions et des conflits.

Conclusion

Le réalisme des propositions se mesure à l'aune des problèmes engendrés par la crise capitaliste et des enjeux correspondant à un projet de société solidaire et écologique. La faisabilité financière des propositions dépend avant tout de l'engagement politique de l'ensemble de la société et de ceux qui la gouvernent. En effet, loin d'être un handicap pour

l'économie et l'avenir de la société, l'extension de la sphère non marchande qui va être menée sous l'égide de la puissance publique locale, nationale et européenne, sera réellement productive parce que des ressources humaines et matérielles auront été consacrées à travailler pour créer des biens et services de qualité vraiment utiles. La sphère marchande, mue hier par la seule recherche du profit, va devoir à son tour répondre de plus en plus aux exigences que la démocratie lui dictera.

Résumé

Les sept chantiers de la transition

Pour amorcer la transformation du travail, de l'économie et de la finance sur une mandature de cinq ans.

1. Le travail et les revenus

- Abrogation de toutes les lois sur l'organisation du travail ayant précarisé la condition salariale et refondation du code du travail
- Principe constitutionnel de juste répartition de la richesse
- Nouvelles lois sur le temps de travail et la réduction de la précarité
- Fixation de revenus minimum et maximum acceptables

2. La fiscalité

- Réforme fiscale fondée sur la progressivité avec des assiettes larges ; objectif 100 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires par an
- Taxation internationale des transactions financières et lutte contre la fraude et l'évasion fiscales
- Budget européen renforcé
- Audit sur les dettes publiques

3. La protection sociale

- Abrogation des réformes sur les retraites et l'assurance maladie passées
- Nouvelle loi sur la protection sociale fondée sur la répartition et la progression des cotisations sociales

4. La monnaie et la finance

- Socialisation de tout le secteur bancaire
- Destruction des structures de spéculation
- Contrôle démocratique de la Banque centrale européenne et de la politique monétaire autorisant la monétisation des déficits publics

5. Les investissements et la politique de développement

- Réhabilitation des services publics
- Déprivatisation des secteurs de l'éducation, de la culture, de la santé, de l'énergie, des transports et de la distribution de l'eau
- Aide à la reconversion écologique de l'agriculture
- Restauration d'une planification démocratique

6. La recherche et les indicateurs de progrès

- Priorité à la recherche publique
- Information économique et sociale tournée vers la qualité

7. Les relations extérieures

- Coopération à la place de la concurrence
- Construction d'une régulation politique mondiale